Conseil Municipal

Séance du 3 mars 2016 à 19 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

Conseillers Municipaux	15	Présents: MM. D. ROINSOLLE - O. LAFONTAINE - J.L. BABIN - D.	
en exercice		PRUDHOMME-HALLERY – R. LEJARRE - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN - J.	
Présents	12	MOREAU – A. BRUN - V. RIVIERE - D. COSSON – Y. DEPOND	
Votants	14	Absent excusé: Denis SALVAUDON donne pouvoir à Jackie MOREAU	
		Manon DIARD donne pouvoir à Yannis DEPOND	
		Absent: David PILLAULT	
VOTE POUR	14	Secrétaire de séance : Danièle PRUDHOMME-HALLERY	

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2016 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Montrichard accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune.

2 - COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du service de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Montrichard accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 du service de l'assainissement.

3 – COMPTE DE GESTION 2015 LOCAUX COMMERCIAUX

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 des locaux commerciaux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Montrichard accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion des locaux commerciaux dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 des locaux commerciaux.

4 - COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016 007 01 21 du 21 janvier 2015 relative à la dissolution du CCAS, et à la reprise des comptes au budget principal de la commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il revient à l'assemblée d'approuver le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2015.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du CCAS, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Montrichard accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 du CCAS.

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté dans le document annexé et conforme au Compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Fonctionnement + 624.59 € Investissement Néant

Membres en exercice 15	Votants 12	Suffrages exprimés 12	VOTE POUR 12	CONTRE 0
------------------------	------------	-----------------------	--------------	----------

6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté dans le document annexé et conforme au Compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	503 517.73 €	Dépenses	353 908.87 €
Recettes	650 062.23 €	Recettes	225 575.64 €
Excédent de clôture	+ 146 544.50 €	Déficit de clôture	- 128 333.23 €
Report (n-1)	+ 75 258.42 €	Report (n-1)	- 144 770.77 €
Résultat cumulé	+ 221 802.92 €	Déficit cumulé	- 273 104.00 €
+ CCAS	+ 624.59€	Solde déficit RAR	- 309 941.00 €

Membres en exercice 15 Votants 12 Suffrages exprimés 12 VOTE POU	R 12 CONTRE 0
--	---------------

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté dans le document annexé et conforme au Compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Exploitation :		Investissement :	•
Dépenses	80 071.57 €	Dépenses	378 171.19 €
Recettes	58 675.92 €	Recettes	793 232.49 €
Déficit de clôture	- 21 395.65 €	Excédent de clôture	+ 415 061.30 €
Report (n-1)	+ 160 207.58 €	Report (n-1)	- 156 396.92 €
Résultat cumulé	+ 138 811.93 €	Restes à réaliser (solde)	0.00€
		Excédent cumulé	+ 258 664.38 €

Membres en exercice 15	Votants 12	Suffrages exprimés 12	VOTE POUR 12	CONTRE 0

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOCAUX COMMERCIAUX

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté dans le document annexé et conforme au Compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Fonctionnement :		Investissement :		
Dépenses	6 357.97 €	Dépenses	14 737.61 €	
Recettes	21 722.59 €	Recettes	0.00€	
Excédent de clôture	15 364.62 €	Déficit de clôture	14 737.61 €	
Report (n-1)	32 561.53 €	Report (n-1)	8 372.26 €	
Résultat cumulé	47 926.15 €	Restes à réaliser (solde)	0.00€	
		Résultat cumulé	- 6 365.35 €	

Membres en exercice 15	Votants 12	Suffrages exprimés 12	VOTE POUR 12	CONTRE 0

9 - AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat 2015 comme suit, en y intégrant le résultat de l'exercice 2015 du CCAS, repris au budget principal.

Dépenses	503 517.73 €	Dépenses	353 908.87 €
Recettes	650 062.23 €	Recettes	225 575.64 €
Excédent de clôture	+ 146 544.50 €	Déficit de clôture	- 128 333.23 €
Report (n-1)	+ 75 258.42 €	Report (n-1)	- 144 770.77 €
Résultat cumulé	+ 221 802.92 €	Déficit cumulé	- 273 104.00 €
+ CCAS	+ 624.59€	Solde déficit RAR	- 309 941.00 €
		Danain da financama	E02 04E 00 C

Besoin de financement - 583 045.00 €

Couverture du besoin de financement C/1068 : 222 427.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat proposée.

10 - AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat du service assainissement 2015 comme suit :

Exploitation :	Investissement :
----------------	------------------

Dépenses	80 071.57 €	Dépenses	378 171.19 €
Recettes	58 675.92 €	Recettes	793 232.49 €
Déficit de clôture	- 21 395.65 €	Excédent de clôture	+ 415 061.30 €
Report (n-1)	+ 160 207.58 €	Report (n-1)	- 156 396.92 €
Résultat cumulé	+ 138 811.93 €	Restes à réaliser (solde)	0.00€
		Excédent cumulé	+ 258 664.38 €
		Besoin de financement	0.00€

Excédent de fonctionnement reporté RO02 : 138 811.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat proposée.

11 - AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat 2015 des locaux commerciaux comme suit :

Famatian managet :	In
Fonctionnement :	Investissement :
i diididiiidiidii .	IIIVGGUGGGIIGIU.

Dépenses	6 357.97 €	Dépenses	14 737.61 €
Recettes	21 722.59 €	Recettes	0.00€
Excédent de clôture	15 364.62 €	Déficit de clôture	- 14 737.61 €
Report (n-1)	32 561.53 €	Report (n-1)	+ 8 372.26 €
Résultat cumulé	47 926.15 €	Résultat cumulé	- 6 365.35 €
	Solde RAR	0.00€	
		Besoin de financement	6 365.35 €

Couverture du besoin de financement C/1068 : 6 365.35 € Report en fonctionnement R002 : 41 560.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat proposée.

12 - REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Délibération ajournée

13 - DECLARATION DE PROJET : ATTRIBUTION DE LA MISSION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement du site de l'étang du Roger nécessite de procéder à une déclaration de projet auprès des services de l'Etat.

Vu la complexité du dossier administratif et technique, Monsieur le Maire a proposé de recourir aux compétences d'un cabinet spécialisé pour réaliser l'élaboration, le suivi et l'organisation de la procédure de déclaration de projet.

Après consultation, Monsieur le maire expose la proposition conjointe de Planéa Conseil pour l'assistance à maitrise d'ouvrage et de Matière grise graphic pour l'infographie. Il précise que cette offre pourrait subir un avenant dans le cas où une modification du PADD serait nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- · Approuve la proposition de procédure de déclaration de projet concernant l'aménagement du site de l'étang du Roger.
- · Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre conjointe Planéa Conseil / Matière grise graphic pour un montant global de 13 310 € HT, soit 15 972 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière au taux le plus élevé pour la réalisation de la procédure.
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien le dossier et à signer toute pièce y afférent.

14 - GARDERIE PERISCOLAIRE: AVENANT AU MARCHE LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES

Monsieur le Maire expose que lors des dernières réunions de chantier, il a été convenu avec l'Entreprise AIRMATIC, titulaire du marché pour le lot 3 Menuiseries extérieures, de préparer un avenant correspondant aux solutions techniques appliquées lors des travaux.

Il s'agit du remplacement du vitrage pour un 44/2 des 2 faces, du remplacement de l'aluminium pour du PVC et du changement de couleur de marron en blanc. Monsieur le Maire précise que la modification n'a pas d'incidence financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification du cahier des charges au lot 3 du marché de travaux de la garderie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot 3 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux de construction de la garderie périscolaire.
- Dit que ledit avenant n'a pas d'incidence financière et que le montant global du marché est respecté à hauteur de 14 384.02 € HT.

15 - LOGEMENT COMMUNAL: TRAVAUX DE REHABILITATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le départ du locataire du logement communal situé au-dessus de l'épicerie est l'occasion de procéder à de gros travaux de réhabilitation. Il précise qu'une famille avec 3 enfants a déposé un dossier pour y emménager au plus tôt.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les devis des entreprises retenues et de prévoir l'inscription de la dépense au BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux de réhabilitation du logement sis Place de l'église à Thenay,
- retient les devis présentés par BREMOND Sarl et HYDROELEC ainsi qu'il suit :

BREMOND SARL: HYDROELEC:

Appartement étage épicerie : 10 260.87 € Electricité salle de bain

Couloirs et escalier : 1 672.60 € Cuisine, chauffage, volets : 2 294.70 €

Salle de bain : 1 847.25 €

TOTAL : 16 075,42 € HT, soit 19 290,50 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, article 2313.
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien le dossier et à signer toute pièce y afférent.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière au taux le plus élevé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

16 - GARDERIE PERISCOLAIRE: AVENANT AU MARCHE LOT 6 ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose que lors des dernières réunions de chantier, il a été convenu avec l'Entreprise HYDROELEC, titulaire du marché pour le lot 6 Electricité, de préparer un avenant correspondant à la solution technique la mieux adaptée lors des travaux.

Il s'agit de réaliser la modification suivante induisant une plus value : Installation de dalle LED 60x60 4000k avec filin de sécurité et driver non dimmable : 672.75 € HT

Monsieur le Maire précise que la modification implique une incidence financière de 672.75 € HT, soit 807.30 € TTC. Le montant du marché, Lot 6 s'élève à : 7 106.62 € HT, soit 8 527.94 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification du cahier des charges au lot 6 du marché de travaux de la garderie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot 6 « Electricité » du marché de travaux de construction de la garderie périscolaire.
- Dit que ledit avenant a une incidence financière et que le montant global du marché s'élève à 7 106.62 € HT, soit 8 527.94 € TTC.

17 - GARDERIE PERISCOLAIRE: AVENANT AU MARCHE LOT 8 RAVALEMENT

Monsieur le Maire expose que lors des dernières réunions de chantier, il a été convenu avec l'Entreprise DANIEL LOPES Sarl, titulaire du marché pour le lot 8 Ravalement, de préparer un avenant correspondant à la solution technique la mieux adaptée pour la qualité de l'enduit à appliquer lors des travaux.

Il s'agit de réaliser les modifications suivantes induisant une plus value :

- Gobeti au mortier batard sur tous les murs : 178m² x 11.22 € = 1 997.16 € HT.

- Enduit monocouche : $64\text{m}^2 \times 25,00 \in 1600.00 \in \text{HT}$.

Monsieur le Maire précise que la modification implique une incidence financière de 3 597,16 € HT, soit 4 316.60 € TTC. Le montant du marché, Lot 8 s'élève à : 9 610.91 € HT, soit 11 533.10 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification du cahier des charges au lot 8 ravalement du marché de travaux de la garderie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot 8 « Ravalement » du marché de travaux de construction de la garderie périscolaire.
- Dit que ledit avenant a une incidence financière de 3 597.16 € HT et que le montant global du marché s'élève à 9 610.91 € € HT.

18 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS (Etang du Roger, Maison Berthe Auger)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de solliciter des aides financières auprès des partenaires publics, de l'Etat, et auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dans le cadre du prochain contrat avec la Région Centre Val de Loire.

Monsieur le Maire présente les projets retenus au titre du programme d'investissement communal, à savoir : l'aménagement du site de l'étang du Roger et l'aménagement de la maison Berthe Auger.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les projets d'aménagement présentés au programme d'investissement communal,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière des partenaires publics dont l'Etat dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement public local, et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au titre du prochain contrat avec la Région Centre Val de Loire,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la présentation de ces demandes.

AFFAIRES DIVERSES

Empoissonnement de l'étang du Roger :

Il est convenu, à l'unanimité, d'empoissonner l'étang pour un montant de 5000 € à prévoir au budget principal 2016. M. Babin est chargé de passer la commande auprès du fournisseur.

L'ouverture de la pêche aura lieu du 2 avril au 30 octobre 2016 de 7h à 20h.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra impérativement présenter sa carte donnant droit de pêche avant de se rendre à l'étang.

Madame Jousselin propose de venir récupérer des poissons à la Fontenille. Monsieur Depond conseille une pêche au filet lors d'un week-end de printemps.

Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune décide de ne pas préempter le bien suivant :

AW323 CORSIN 2 rue du Coudray

SMIEEOM:

Madame Jousselin, conseillère municipale déléguée, fait part des dernières informations du Syndicat concernant l'adhésion à un nouveau centre d'enfouissement commun 37/41 près d'Amboise. Le Président doit transmettre des informations complémentaires avant que les communes ne délibèrent sur cette possibilité.

Si la commune est intéressée, elle peut adresser une demande écrite au syndicat pour l'installation de colonnes enterrées. Le coût est d'environ 20 000 € répartis entre la commune et le syndicat.

Commission Politique de la Santé:

Madame Jousselin rend compte des débats qui se sont tenus lors de la dernière réunion de la commission et notamment la présentation des projets de maison de santé à Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan.

Intercommunalité:

Monsieur le Maire informe qu'en dépit de l'avis défavorable des communes sur un rapprochement aussi rapide, la fusion entre les Communautés de Communes Val de Cher Controis et du Cher à la Loire devrait être effective au 1^{er} janvier 2017.

Une fusion avec le Romorantinais au 1^{er} janvier 2019 est à l'étude.

La compétence assainissement sera reprise par l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

Bleuets:

Monsieur Babin fait part de la demande de l'association des bleuets de leur prêter des barrières afin de protéger le site de la chute de pierres du bâtiment jouxtant la propriété. Un passant a reçu des débris sur la tête. Face au danger, Monsieur le maire demande que l'association adresse une requête écrite à la mairie qui prendra un arrêté de péril.

Serrerie:

M. Depond rappelle que le problème de l'écoulement des eaux au fossé n'est pas réglé.

Pigeonnier:

Yannis Depond fournira la carte d'un professionnel pour contenir la population des pigeons et éviter les nuisances.

Conférence sur la sous-marinade :

Elle aura lieu le vendredi 18 mars 2016 à 19h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE